



CENTRALE SOLAIRE

Participez à la nouvelle centrale solaire participative dans la commune !

Après la centrale d'espaceVal, la commune et la coopérative solaire Coopsol ont décidé de proposer un nouveau projet aux citoyens de la commune qui souhaitent investir dans la production d'électricité photovoltaïque. Le projet prendra place sur le collège Longereuse à Fleurier, avec une surface de 540 m² pour une puissance de 115 kWc (kilowatt-crête) environ. La production électrique de cette nouvelle installation sera en partie autoconsommée par le collège et le surplus sera injecté sur le réseau. Ce projet a été conjointement validé avec un projet similaire à Milvignes lors de la dernière assemblée générale de la Coopsol. Les deux projets seront financés simultanément par une augmentation de capital ouverte à tous pour un montant total de Fr. 240'000.-.

Si vous êtes intéressés par ce projet, vous pouvez donc acheter une ou plusieurs parts sociales de Fr. 500.- qui permettront de le financer.

Vous deviendrez ainsi coopérateur de la Coopsol et serez en partie propriétaire de ses installations, y compris de celles qui sont déjà en service (les parts achetées ne sont pas spécifiques à une installation solaire).

Les communes de Val-de-Travers et de Milvignes, en accord avec le conseil d'administration de la coopérative Coopsol, souhaitent favoriser une participation des habitantes et des habitants. L'attribution des parts sera donc faite en priorité pour ces dernières et ces derniers.

Pour plus d'information et pour souscrire des parts, rendez-vous sur le site web de la Coopsol : www.coopsol.ch/souscription

Par ce nouveau projet, la commune souhaite à nouveau donner la possibilité au plus grand nombre de participer à la production d'électricité renouvelable et locale et de contribuer très concrètement à la transition énergétique de notre commune.



À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, LinkedIn, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

Le Conseil communal met au concours pour le Guichet social régional :

- un poste de collaborateur-trice administratif-ve spécialisé-e à 50%



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

DATES LIMITES OPPOSITION

Buttes – Les Sugits 21	25 mars 2024
Couvet – Rue de Fontenelle 19	25 mars 2024
Fleurier – Rue de l'Hôpital 33a	25 mars 2024
Fleurier – Av. de la Gare 13	25 mars 2024
Fleurier – Rue Bussan 4	2 avril 2024

CULTURE

VAL-DE-TRAVERS AU FIL DES DÉCENNIES

Le Conseil communal et la commission culturelle organisent une exposition à espaceVAL dans le but de retracer la vie du Val-de-Travers depuis 1848 par une sélection de biens culturels et d'y présenter les dernières acquisitions de la commune. Cette exposition gratuite, intitulée « Val-de-Travers au fil des décennies », se tiendra en libre accès dans le hall d'espaceVAL aux heures d'ouverture habituelles, du 8 mars au 13 avril 2024.



AFFICHAGE POLITIQUE

Affichage politique et protection des armoiries communales

Les prochaines semaines seront fortement marquées par les élections communales du 21 avril, événement central dans la vie politique d'une commune. Pour obtenir le plus de suffrages possibles dans le but de renforcer leur présence au sein du Conseil général, les partis en lice vont bientôt occuper le terrain autant dans la presse que dans l'espace public avec des stands, des rencontres avec la population et des affiches.

Si l'affichage « sauvage » n'est pas interdit dans notre commune, il doit respecter certaines règles afin d'assurer la sécurité routière, la protection des sites et l'esthétique des lieux ainsi que l'ordre public.

Pour permettre aux électrices et électeurs d'avoir une vue d'ensemble des partis présentant une liste, le Conseil communal de Val-de-Travers a déterminé pour la première fois des emplacements officiels dans chaque village que vous pouvez retrouver ici : www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-02/01.4.pdf

Pour éviter les malentendus quant à l'utilisation (en toute bonne foi) des couleurs et symboles communaux qui ont pu naître en novembre dernier lors de la campagne sur l'initiative « + de démocratie à Val-de-Travers », le Conseil communal a décidé de protéger plus clairement les armoiries communales placées dans un écusson triangulaire en s'appuyant sur la loi fédérale sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics (LPAP), du 21 juin 2013. Désormais, les armoiries de la commune ne peuvent être utilisées que par la commune, sauf demande expresse. Le drapeau, soit les symboles et couleurs héraldiques communaux placés dans un carré, peut être utilisé pour autant qu'une telle utilisation ne soit ni trompeuse, ni contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou au droit.

90 CANDIDATES ET CANDIDATS SUR CINQ LISTES

Le 26 février dernier, cinq partis ont déposé chacun une liste pour les élections communales auprès de la Chancellerie, ce qui représente un total de 90 candidates et candidats (96 lors des dernières élections communales en octobre 2020) :

- Parti libéral-radical (PLR) avec 32 candidat-e-s
- Parti socialiste (PS) avec 27 candidat-e-s
- Parti Ouvrier et Populaire (POP) avec 8 candidat-e-s
- Union Démocratique du Centre (UDC) avec 12 candidat-e-s
- Groupe Agora avec 11 candidat-e-s

Deux partis actuellement élus au Conseil général ne présentent pas de liste cette année : Les Verts écologie et liberté et le parti des Vert'libéraux (PVL). Vous pouvez retrouver de nombreuses autres informations sur www.val-de-travers.ch/page/elections-communales-2024.

